

SPORTS DE NATURE

Création d'une Commission des espaces, sites et itinéraires

Lors de l'Assemblée départementale du 19 mars dernier, les Elus ont approuvé la création d'une Commission départementale des espaces, sites et itinéraires relative aux sports de nature. Le but est d'engager un dialogue entre les acteurs locaux concernés par les sports de nature afin de parvenir à un développement maîtrisé de ceux-ci et élaborer un plan départemental des espaces et sites. Cette commission se composera de trois collègues (« Institutionnels et personnalités », « Acteurs du mouvement sportif », « Autres usagers et gestionnaires de l'espace »), présidés par le Président du Conseil général. Cette commission sera composée d'élus, de représentants de l'administration, d'acteurs du mouvement sportif, d'usagers et de gestionnaires d'espaces.

ECONOMIE

Soyez les relais du succès de l'économie ornaise qui s'exporte !



À l'heure de la mondialisation, les réseaux sont une force. Ils permettent d'enrichir l'information, de la rendre plus accessible et plus opérationnelle. L'Internet offre un véritable outil pour fédérer et animer des réseaux. Dans le cadre du Plan d'Accès à la Mondialisation et pour aider les entreprises ornaises, le Conseil général de l'Orne cherche à recenser les Ornaïens expatriés pour constituer un réseau dynamique et solidaire des Ornaïens présents à travers le monde. L'idée consiste à recenser des Ornaïens expatriés et de les inscrire dans le réseau Orne International. Chacun de ces Ornaïens sera présenté avec son profil : son pays de résidence et ses domaines de compétences. Dans un premier temps, ce réseau sera mis à la disposition des entreprises ornaïses via Orne Développement afin de sélectionner les questions posées et d'éviter des sollicitations trop nombreuses. Les membres du réseau qui le souhaitent seront néanmoins invités à créer un blog depuis le site Orne Export pour partager leurs expériences et leurs expertises sur les pays et les secteurs qu'ils connaissent.

Le Conseil général et Orne Développement appellent tous ceux qui sont expatriés (à titre

personnel, professionnel ou dans le cadre d'études ou de stages), ou tous ceux qui connaissent des Ornaïens expatriés à se faire connaître en prenant contact avec la Direction du Développement au Conseil général (Tél. 02 33 81 60 00, poste 1917) ou à s'inscrire sur le site orne-export.com dans la rubrique Réseau Orne International.

CHEQUE EMPLOI

Quatre nouveaux métiers concernés

Le Chèque emploi service universel (Cesu) peut être utilisé pour 4 nouveaux métiers : la garde d'enfants à domicile, l'accompagnement des personnes âgées et dépendantes, l'accompagnement des personnes gravement malades et l'entretien de la maison. Pour développer leur utilisation, le paiement à adopter est une mesure de crédit d'impôt destinée aux ménages non imposables. Un numéro unique d'accès aux renseignements sur les services à la personne a été mis en place. Il s'agit du 32 11.

Sur le web

La Communauté urbaine d'Alençon met en ligne son nouveau portail internet : www.communaute-urbaine-alencon.fr, qui bénéficie de nouvelles technologies interactives.

Agenda



Bagnoles-de-l'Orne-Couterne (aérodrome)

→ 20 mai

L'Orne accueille la Patrouille de France. Avions de tous horizons, voltige, looping, parachutes : 3 heures de spectacle aérien couronné par le programme complet de la patrouille de France. De 11h à 18h. Entrée gratuite.

Programme d'Accès à la Mondialisation Le Département lance un nouveau dispositif pour aider les entreprises ornaïses présentes sur la scène internationale à être plus concurrentielles : le Programme d'Accès à la Mondialisation (nouvelle version du site orne-export.com) mis en ligne en avril dernier. Pour les entreprises ornaïses, rendez-vous :

- Le 21 mai à Flers (à 18h30 à la CCI, route de Granville),
→ Le 23 mai à Mortagne-au-Perche (à 18h30 à la salle des fêtes),
→ Le 24 mai à Alençon (à l'Echangeur Basse-Normandie, Halle au Blé, à 18h00 après le Dématech). Tél. : 02 33 28 76 75.

Alençon (Echangeur Basse-Normandie, Halle au Blé) → 24 mai

Dématech, 3ème Forum de la dématérialisation Conférence, ateliers de démonstrations, rendez-vous d'affaires. Tél. : 02 33 80 87 50.



27, boulevard de Strasbourg - BP 528 - 61017 Alençon Cedex Tél. 02 33 81 60 00 - Fax. 02 33 81 60 71 - E-mail : dircom@cg61.fr

www.cg61.fr • www.orne.fr

TERRITOIRES en actions

N A

La lettre d'information du Conseil général de l'Orne

en direct

Oui, le Conseil général s'engage en première ligne sur le terrain de la protection de l'enfance auprès des Ornaïens et des Ornaïses. Oui, nous confirmons notre volonté de tout mettre en œuvre pour lutter contre les situations avérées de maltraitance, pour agir en prévention, et nous prenons à cœur les nouvelles responsabilités qui nous sont confiées par la loi du 5 mars 2007. Cette lettre présente les différents dispositifs et les nouveaux moyens déployés pour conduire cette délicate mission. Elle met également en lumière que le Conseil général n'est en rien le seul acteur engagé sur ce terrain. Etat, collectivités locales, enseignants, travailleurs sociaux, assistantes familiales, chacun dans son travail quotidien s'investit sans compter en faveur de la protection de l'enfance. Le Département en appelle à un véritable travail en partenariat sur ce terrain. Seuls comptent l'intérêt des enfants et le respect de leur intégrité physique et psychologique. Les dispositifs sont là pour permettre aux informations de circuler au mieux entre les acteurs de la protection de l'enfance. Cette lettre y contribue à son niveau en rappelant à chacun de nous ce que nous devons avoir désormais à l'esprit pour que notre action conjointe soit la plus efficace possible.



en avant

Protection de l'enfance Le Département, centre de ressources et référent des situations de maltraitance

Depuis la loi du 5 mars 2007, le rôle du Département se trouve conforté en matière de protection de l'enfance : il en devient le chef de file et le référent. Cette loi réformant la protection de l'enfance vise à donner au Conseil général de nouveaux moyens en améliorant le dispositif juridique actuel autour de trois objectifs : renforcer la prévention, mieux organiser les signalements et diversifier les modes de prise en charge des enfants.

A lire en pages 2 et 4 et dans la fiche thématique jointe.



Territoires en actions / Mai 2007 - N°16 27, boulevard de Strasbourg - BP 528 - 61017 Alençon Cedex - Tél. 02 33 81 60 00 Fax. 02 33 81 60 71 - Directeur de la publication : Gérard Burel Rédacteur en chef : Marie-Agnès Levaux - Ont collaboré à ce numéro : Marianne Boulet, Stéphanie Liénart, France-Laure Sulon - Conception maquette & mise en page : aprim-caen.fr Impression sur papier recyclable ECF - ISSN 11482990 Dépôt légal : à parution - E-mail : dircom@cg61.fr - Site : www.cg61.fr ou www.orne.fr

Jean-Claude Lenoir, député UMP de l'Orne, a été nommé « médiateur national de l'énergie ». Dans le contexte d'ouverture du secteur de l'énergie à la concurrence, le rôle du médiateur est d'assurer l'information et la protection des consommateurs et de trancher les litiges éventuels qu'ils peuvent avoir avec leur fournisseur d'énergie. Depuis le 2 avril, Yannick Mille, âgé de 33 ans, est le nouveau chargé de mission agroalimentaire de Synagro. Il succède à Thierry Lambert. Le colonel Philippe Schneider est le nouveau directeur de la Région de gendarmerie de Basse-Normandie depuis le 1er mars. Il succède au général Molinié. Jean-Claude Poirier est le Président de la Caisse d'allocations familiales de l'Orne depuis octobre 2006.



Yannick Mille

Protection de l'enfance

Le Département, centre de ressources et référent des situations de maltraitance

Une nouvelle loi vient renforcer le rôle de protection de l'enfance du Conseil général. Il devient la clé de voûte du dispositif de signalement des situations de maltraitance. Explications.

Explicite

La protection de l'enfance

Maltraiter un enfant, ce n'est pas seulement lui faire subir des violences physiques, c'est aussi négliger ses besoins physiologiques et affectifs ou lui imposer un mode de vie incompatible avec son âge et sa maturité. Le service de l'Aide sociale à l'enfance au Conseil général est chargé de trouver des solutions, au cas par cas, pour protéger l'enfance en danger. Dans la grande majorité des cas, l'action du Conseil général consiste à comprendre les parents et à leur apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique pour permettre à l'enfant de trouver un cadre familial stable et serein.

En cas de maltraitance grave, le Conseil général peut se voir confier par le juge des enfants la garde éducative des mineurs : dans ce cas, sa priorité est de les aider à trouver un nouvel équilibre, au sein d'une famille ou d'un établissement public.

Ce que change la loi du 5 mars 2007

Cette loi vise prioritairement à :

- renforcer la prévention,
- améliorer le dispositif de signalement des mineurs en danger,
- diversifier les modes de prise en charge des enfants.

Les outils

Pour atteindre ces objectifs, cette nouvelle loi prévoit la création de deux instances : **une cellule pour centraliser et traiter tous les signa-**

lements et un observatoire départemental de la protection de l'enfance :

> **La Cellule de centralisation et de traitement des signalements :**

Cette structure, basée au sein du service de l'Aide sociale à l'enfance, sera chargée de centraliser et de traiter tous les signalements. Le Président du Conseil général est chargé du recueil, du traitement et de l'évaluation des informations préoccupantes relatives aux mineurs en danger ou qui risquent de l'être. Le représentant de l'Etat et l'autorité judiciaire lui apportent leurs concours en l'informant en cas de signalement direct au procureur. Cela se traduira par une plus grande prise en charge du traitement des signalements par le service de l'Aide sociale à l'enfance, de l'ordre de 10 à 15%. Chaque professionnel pourra pendre appui sur la cellule départementale de signalement. Est associé à ce dispositif tout organisme susceptible de connaître des situations de mineurs en danger ou qui risquent de l'être. Le Président peut requérir la collaboration d'associations concourant à la protection de l'enfance.



> **L'Observatoire départemental de la protection de l'enfance :**

Placé sous l'autorité du Président du Conseil général, cet observatoire a pour buts de :

- Recueillir, examiner et analyser les données relatives à l'enfance en danger dans l'Orne. Ces données sont ensuite adressées à l'Observatoire national de l'enfance en danger ;
- Être informé de toute évaluation des services

et établissements intervenant dans le domaine de la protection de l'enfance, dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002 de l'enfance et de la famille ;

- Suivre la mise en œuvre du schéma départemental et formuler des avis et propositions sur la politique de protection de l'enfance dans le département ;
- Etablir des statistiques portées à la connaissance de l'assemblée départementale de l'Etat et de l'autorité judiciaire.

Cette nouvelle loi accroît donc le rôle préventif du Conseil général.

En chiffres

28 M€. C'est le montant de l'enveloppe budgétaire votée par le Département au titre de l'Aide sociale à l'enfance pour la mise en œuvre de cette réforme. Sur le plan national, cette réforme est évaluée à 150 M€ par an.

- Nombre de signalements enregistrés en 2006 :
- 219 signalements transmis aux autorités judiciaires,
 - 183 signalements transmis au niveau administratif, dans le cadre des mesures de prévention.

TÉMOIGNAGE

« Le Département devient le référent dans le domaine de la protection de l'enfance »

CHRISTINE MARTINS DE ALMEIDA,
CHEF DU SERVICE DE L'AIDE SOCIALE
À L'ENFANCE AU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ORNE.



En quoi ce nouveau dispositif va vous aider dans votre mission de prévention et d'accompagnement des familles ?

Cette réforme vise à renforcer la prévention en élargissant les missions du service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et celles de la médecine scolaire. Par ailleurs, un accompagnement social et budgétaire pourra désormais être proposé aux familles en difficulté, dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance en plus des aides déjà existantes. Enfin, la création d'une cellule de centralisation et de traitement de tous les signalements et celle d'un observatoire départemental de la protection de l'enfance permettront d'avoir une approche globale de tous les volets (éducatif, social, sanitaire...) concernant l'enfant et sa famille. Le Département a la volonté d'accentuer davantage la prévention dans le but d'éviter un placement par voie judiciaire (650 enfants placés actuellement à ce titre). Pour cela, nous travaillons avec le service PMI, les 4 circonscriptions territoriales et différents partenaires (Parquet, juges pour enfants, police, etc...). Le dispositif de réussite éducative participe aussi à la prévention.

Quel bilan pouvez-vous dresser de votre action dans le département ?

Nous recevons de plus en plus d'écrits provenant de l'Education Nationale pour des cas

d'absentéisme scolaire, par exemple. Nous répercutons les appels aux circonscriptions qui effectuent une enquête sociale et proposent alors l'aide appropriée. Nous recevons environ 400 signalements par an, soit environ plus d'un par jour. La difficulté majeure est de trouver des solutions de placement en urgence en famille d'accueil ou dans une maison pour enfants à caractère social, notamment pour les adolescents souffrant de troubles psychologiques ou psychiatriques. Le Département est doté d'un foyer de l'enfance assurant les accueils d'urgence mais celui-ci ne peut admettre les garçons au-delà de l'âge de 14 ans. Il existe également des équipes mobiles du Centre Psychothérapique de l'Orne sur le terrain mais cela reste insuffisant. Un de leur projet pour l'année 2008 est de permettre un accueil ponctuel pour les adolescents souffrant de troubles psychologiques en cas de crise. De plus, nous constatons une recrudescence de la délinquance chez les enfants à un âge de plus en plus précoce et une augmentation du nombre d'enfants en risque de danger.

Bon à savoir

Pour signaler un enfant en danger, un seul numéro, national, anonyme et gratuit : **le 119.**

Chaque année, plus de 300 enfants maltraités sont signalés dans l'Orne.

Le facteur temps est déterminant : plus le cas est détecté tôt, et plus l'enfant a de chances de retrouver rapidement un environnement familial équilibré.



MARIE-NOËLLE HOFFMANN,
CONSEILLER GÉNÉRAL
DU CANTON D'ALENÇON 2
ET MAIRE-ADJOINTE D'ALENÇON

POINT DE VUE

« Davantage de prévention pour éviter les états de crise »

Quel est le rôle du Conseil général en matière d'aide sociale à l'enfance ?

Le rôle majeur du Département est la prévention et cette nouvelle loi vient renforcer ce rôle. Tout cela dans le but d'éviter les situations de crise. Cette réforme s'appuie sur les conclusions de la Mission d'information sur la famille et les droits de l'enfant rendues en janvier 2006. Ce dispositif introduit une meilleure visibilité sur le rôle de chaque acteur (l'Etat, le Département, l'autorité judiciaire), en clarifiant le partage de compétences entre le Conseil général et l'autorité judiciaire ; celle-ci ne devant être saisie qu'en cas de nécessité (principe de subsidiarité). Elle conforte le rôle de chef de file du Président du Conseil

général en matière de protection de l'enfance. Le Département devient le centre de ressources et le référent pour les signalements de situations de maltraitance. Il aura une connaissance globale de tous les dangers ou risques de danger liés à l'enfance sur son territoire. A terme, le but visé est d'aller vers une déjudiciarisation des affaires.

Quel est l'intérêt du nouveau statut des assistants familiaux qui accueillent les enfants en situation de danger ?

Le métier d'assistant familial demande beaucoup de délicatesse et de professionnalisme car il faut donner de l'amour, apporter des repères et un appui

éducatif à l'enfant accueilli, tout en ne se substituant pas aux parents, qui gardent leur autorité parentale. Ce n'est pas toujours facile de se positionner. Avec ce nouveau statut, l'assistant familial est davantage préparé à l'accueil de(s) enfant(s). Cela pourrait-il déclencher des vocations ? En tout cas, cela peut être une alternative très intéressante pour des mères de famille désireuses de rester à domicile pour élever leurs enfants. Et puis, il y a un fort besoin dans le département de renouvellement des assistantes familiales qui arrivent pour beaucoup en âge de partir à la retraite.

En savoir +

→ Conseil général de l'Orne

Pôle sanitaire social
Service de l'Aide sociale à l'enfance
13, rue Marchand Saillant à Alençon
Tél : 02 33 81 60 00 - poste 1580
E-mail : martins.christine@cg61.fr

→ Le Centre maternel (accueil des femmes en difficulté, mères ou futures mamans avec leur(s) enfant(s))
109, place du Champ-du-Roi à Alençon
Tél : 02 33 29 66 68

→ Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de l'Orne (A.D.S.E.A.O)
6, rue Anne-Marie Javouhey à Alençon. Tél : 02 33 80 65 40

Assistant familial : une formation, un statut, un métier

**Le métier d'assistant familial se « professionnalise ».
Depuis le 1^{er} janvier 2007, un(e) assistant(e) familial(e)
agrée(e) est titulaire d'un vrai diplôme d'Etat.**

Danielle Lechat,
assistante familiale.
Lire témoignage au verso.



■ Le rôle de l'assistant familial

L'assistant(e) familial(e) accueille au sein de sa famille un enfant en difficulté ou en danger (ou un jeune majeur de 18 à 21 ans), confié par le service de l'Aide sociale à l'enfance, à la demande des parents ou sur décision judiciaire. Lui apporter les soins et les repères nécessaires à son éducation et à son épanouissement, telle est la mission de l'assistant familial.

■ Assistant familial : un statut, une formation, un métier

Jusqu'à la loi du 27 juin 2005, « assistant familial » et « assistant maternel » étaient confondus sous la même dénomination de « assistant maternel ». Pourtant les métiers diffèrent. Cette loi reconnaît désormais à part entière celui d'assistant(e) familial(e).

Cet accueil spécifique requiert, au-delà d'un agrément par le Président du Conseil général, une formation adéquate. Celle-ci a été renforcée puisque l'assistant familial suit désormais une formation de 300 heures (contre 120 auparavant) réparties ainsi :

- un stage de 60 h préparatoires à l'accueil de l'enfant (mis en place par le Conseil général), comprenant un apprentissage théorique (connaissance des institutions, découverte du foyer de l'enfance et du centre maternel, notions en droit de la famille, droit parental, psychologie, etc) et une approche pratique du métier au domicile d'une assistante familiale en fonction.

- une formation spécifique qui passe de 120 heures à 240 h, à suivre dans les 3 ans qui suivent le premier contrat de travail (accueil et intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil, accompagnement éducatif de l'enfant, communication professionnelle). Elle est désormais **obligatoire** et peut maintenant déboucher sur le **diplôme d'Etat d'assistant familial**. L'obtention de ce dernier n'est en revanche pas obligatoirement requise pour pouvoir exercer la profession. Dans le cadre de cette formation, l'assistant familial aura une personne référente (un travailleur social, un administratif).

La nouveauté : cette formation ouvre sur une rémunération, correspondant à 50h du SMIC (8,27 €/heure ; soit 413,50 € par mois).

Ce diplôme, de niveau IV, atteste des compétences nécessaires pour accueillir de manière permanente, à son domicile et dans sa famille, des mineurs ou des jeunes majeurs. Il peut être obtenu par validation des acquis de l'expérience (VAE) ou par la voie d'une formation dispensée en alternance sur une amplitude de 18 à 24 mois.

■ Les raisons de ce nouveau dispositif

Les assistantes familiales sont confrontées à des situations de plus en plus difficiles : situations de violence infantile, man-

que de repères, difficultés d'ordre psychologique ou psychiatrique... D'où la nécessité de professionnaliser ce métier.

En chiffres

Chaque année en moyenne, **15 à 20 assistantes familiales** sont recrutées dans l'Orne.

TÉMOIGNAGE

« Respecter l'enfant, lui donner des repères »

Danielle Lechat, 56 ans, habitante du quartier de Courteille à Alençon est assistante familiale depuis une trentaine d'années. Plus qu'un « métier », c'est une vocation. Elle a d'ailleurs été élue à la Commission consultative paritaire départementale des assistants familiaux et maternels en avril 2006.

« C'est un travail formidable. J'ai cessé mon activité en entreprise pour me consacrer à l'accueil d'enfants. J'ai moi-même vécu l'orphelinat, alors je connais leurs difficultés », explique-t-elle. En 30 ans, Danielle a accueilli, avec son époux et ses trois propres enfants, dix jeunes dans le cadre de la protection de l'enfance. Un travail de longue haleine qui demande beaucoup d'amour et de patience.

« C'est extraordinaire de voir des enfants évoluer. Quand ils arrivent chez nous, ils sont souvent abîmés par leur passé familial, souvent repliés sur eux-mêmes. Il faut leur laisser le temps de s'adapter à leur nouvel entourage familial. Et puis, petit à petit, on les voit se reconstruire, grandir, gagner confiance en eux et prendre leur vie en main... C'est la plus belle des récompenses », assure Danielle, épanouie.

Les clés de la réussite de l'intégration familiale ? « Respecter l'enfant, lui donner des repères et ne pas chercher à remplacer ses parents. Il est important pour son équilibre, qu'il garde le lien avec eux, dans la mesure du possible. Et puis, le choix d'accueillir des enfants doit se faire avec son conjoint et toute

la famille afin que tout se passe bien. Ce n'est pas l'intérêt pécuniaire qui doit motiver ce choix », précise Danielle. « Le travail d'équipe avec les éducateurs et les services départementaux est très important. Les formations sont les bienvenues car cela manquait un peu ». Même si parfois l'assistant familial doit faire face au mal-être des adolescents, les bénéficiaires d'une famille élargie reprennent le dessus : « J'ai gardé le lien avec les enfants que j'ai accueillis. Ce sont un peu tous les miens. Nous formons une grande famille.»

PRATIQUE :

Il existe actuellement dans l'Orne deux associations, qui sont des lieux de rencontres et d'échanges pour les assistants familiaux :

→ **L'Association indépendante des familles d'accueil pour le progrès**
à St Sulpice-sur-Risle. Tél : 02 33 24 56 15.

→ **L'Association des familles d'accueil de l'Orne au Ménil-Bérard.** Tél : 02 33 24 63 25.

Le Foyer de l'enfance : un lieu d'accueil d'urgence pour des mineurs en situation de danger



Le Foyer départemental de l'enfance est installé depuis près de trois ans dans de nouveaux locaux à Alençon. Cet établissement accueille des mineurs de 3 à 18 ans pour les filles et de 3 à 14 ans pour les garçons en situation de danger (carences éducatives plus ou moins graves, violences physiques, psychologiques et sexuelles) sur des périodes relativement courtes, entre 3 à 6 mois. L'établissement a une capacité d'accueil de 28 mineurs et doit garder des places disponibles pour répondre aux accueils d'urgence, ce qui reste la vocation première de cette structure. « La majorité des jeunes accueillis le sont suite à des signalements des services sociaux, de l'Éducation nationale ou d'autres institutions, auprès de l'autorité judiciaire. Il arrive aussi que certains jeunes soient eux-mêmes acteurs de leur propre signalement en se présentant à la gendarmerie, au commissariat ou à l'hôpital pour dénoncer des situations de maltraitance dont ils sont victimes », explique Lionel Sévignac, le directeur du Foyer. « Nous accueillons les enfants en difficulté à n'importe quel moment du jour ou de la nuit. Nous menons ensuite un travail d'observation et d'évaluation auprès du mineur pour qui nous préconisons un projet d'orientation, qui est soumis au service de l'Aide sociale à l'enfance et à l'autorité judiciaire. Un tiers des enfants accueillis retourne dans sa famille, avec fréquemment une mesure d'accompagnement éducatif ; les plus jeunes bénéficient pour une grande part de l'insertion dans une famille d'accueil », précise le directeur. Ce dernier note une certaine stabilité dans les situations de maltraitance signalées, qui concernent « tous les milieux sociaux ».

CONTACT : 02 33 26 47 70